

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix- huit, le 26 mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de DAGLAN dûment convoqué le 19 mars 2018 s'est réuni en session ordinaire à la mairie de DAGLAN sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire.

PRESENTS : DUSSOL Pascal Maire, VASSEUR Marie-Hélène 1^{ère} adjointe, CABIANCA Thierry 2^{ème} adjoint, PASQUET Dominique 3^{ème} adjointe, LESPINASSE Chantal, LOMBARD Philippe, MIERMONT Sébastien, PASQUET Lydie, FOUCOEUR Jérôme, POINSON Yannick, HILLION Patrice, VIGIER Jean-Marie conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Raymond WEY, Florian PICADOU conseillers municipaux

Procuration de Raymond WEY à Lydie PASQUET
Procuration de Florian PICADOU à Yannick POINSON

Dominique PASQUET est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. COMPTE DE GESTION 2017

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2017, dressé par M. Philippe HENROT Trésorier Payeur de la Trésorerie de Sarlat, le conseil à l'unanimité déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Maire donne la parole à Marie-Hélène VASSEUR 1^{ère} adjointe qui présente le compte administratif 2017. Il ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	571.080,06	
RECETTES	669.924,90	
	Excédent	98.844,84

- SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	170.251,40	
RECETTES	284.259,00	
	Excédent	114.007,60

Résultat de l'exercice **212.852,44**

3. AFFECTATION DE RESULTAT

Le Maire propose d'affecter au compte 1068 (Recettes Investissement) l'excédent de fonctionnement d'un montant de 25.654,14 €.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette proposition.

4. MONTANTS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Lors de la commission des finances et des travaux réunie le 16 mars, il a été décidé de maintenir le montant des subventions accordées aux associations.

Associations daglanaises

- ADAC anciens combattants	100
- Amicale laïque des enfants de Daglan	400
- Chasse	350
- Club de gymnastique	350
- Club amitié daglanaise	800
- Comité des Fêtes Essor Daglanais	4.000
- Entente Football Campagnac Daglan St Laurent	800
- La maison de la Pierre Sèche	1.000
- Los Bonas lengas	150
- Pêche Riverains du céou	200
- Rugby Club	1.500
- Théâtre	400
	<hr/>
	10.050
- Club entreprise Rugby	450
	<hr/>
	10.500

Association Extérieures

- APAJH	100
- Union Sarlat Natation	80
- Déclic	100
- Judo Club St Cybranet	40
- SPA	360
- Vin de Domme	80
- Pirate	100
- Foyer socio-éducatif Belvès	80
- AFM TELETHON	50

- La Croix Rouge

100

1.090 = **11.590**

A l'unanimité, les membres du conseil décident de prévoir à l'article 6574 en dépenses fonctionnement la somme de 12.000 € laissant 860 € de marge pour une aide exceptionnelle, dont 450 € attribuée au Club Entreprise (Rugby) pour le remboursement des repas auteurs du salon du livre.

5. TAXE ASSAINISSEMENT 2018

Le Maire explique que le montant de la taxe d'assainissement n'a pas été réévalué depuis de nombreuses années, et que compte tenu du coût des travaux effectués sur les réseaux et de la baisse de 40 % de l'aide à la prime performance épuration de l'Agence Adour Garonne, il convient de réajuster le montant de la taxe afin de limiter l'écart.

Il propose une petite augmentation :

	2017	2018
- Tarif abonnement	36,91 € TTC par semestre	38,76 € € TTC par semestre
- Prix au m3	0,410 € TTC	0,45 € TTC

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent les nouveaux montants ainsi définis.

6. TAUX IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Le Maire propose de maintenir les montants des taux qui sont les suivants :

- Taxe habitation	11,80 %
- Taxe foncière	9,99 %
- Taxe foncière Non bâti	55,67 %

Montant attendu : 232.472 €.

A l'unanimité, le conseil vote à l'unanimité les taux annoncés ci-dessus.

7. BUDGET 2018

Le Maire commente les documents du budget et donne lecture des chiffres en précisant certains articles. Il énonce les travaux prévus pour l'année qui ont été validés en commission des travaux et des finances.

Il fait un point sur l'état de la dette. Il explique que l'annuité actuelle des emprunts est de 75.000 € et qu'à partir de septembre 2018, elle passera à 42.000 € avec la cessation des 33.000 € de remboursement de la grosse tranche d'aménagement du bourg.

Il liste les travaux prévus aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, à savoir :

- Fin de l'aménagement du pigeonnier du couvent (carrelage, sanitaire, isolation et pose d'un vélux)
- Rénovation de la toiture de l'Hôtel Rivaugier
- Installation d'une chambre froide et réorganisation de la cuisine de la salle des fêtes
- Plan accessibilité
- Fin de l'aménagement du terre-plein truffe à la Gare
- Pose de la sculpture au Pont
- Mise en place des plaques patrimoines (lavoir, four, couvent, Révaugié, Eglise etc...)
- Voirie bi-couche Le Riol-Turat
- Pose de 13 tonnes de point-à-temps sur l'ensemble des routes communales
- Reste à payer Travaux réseau Paulhiac 32.800 €
- Assainissement Saint-Martin
- Reprise et achat tracteur tondeuse
- Plaque commémorative pour centenaire 14/18 (texte de Jacques COUDON)
- Dépenses imprévues Fonctionnement/ Investissement : 20.000 €

A l'unanimité, les membres du conseil votent le budget primitif 2018 équilibré en dépenses et en recettes :

FONCTIONNEMENT	653 023,70
INVESTISSEMENT	198 836,14

8. CONVENTION avec L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE : SUIVI DU FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire rappelle que l'Agence Technique Départementale assiste la commune dans le suivi du fonctionnement de l'assainissement collectif accompagnée par le service d'assistance technique à l'Exploitation et au suivi des Eaux (SATESE).

Une convention règle les rapports entre les parties pour cette mission d'assistance technique. Elle est conclue pour une durée de 4 ans, renouvelable tous les ans tacitement, pour un montant annuel de 839,30 € HT soit 1.007,16 € TTC. L'adhésion au service a été fixée à 1,1 € par habitant.

Le Maire sollicite l'autorisation de signer cette convention ainsi établie.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le Maire à signer la convention présentée.

9. CONVENTION D'ADHESION AU POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA DORDOGNE (CDG24) 2018-2020

Vu l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service crée par le centre de gestion,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne en date du 22 octobre 1993, actant la mise en place d'un service de médecine préventive,

Vu la proposition de convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24 pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG 24 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Dordogne (jointe en annexe) pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTENT les conditions d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;
- AUTORISENT M. Le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

10. PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Le Maire explique que les contrats aidés (CAE) ont évolué en Parcours Emploi Compétences (PEC). La prise en charge de l'Etat pourra être entre 30 et 60 %.

Le contrat CAE de Jean-Paul RIVAILLE arrive à échéance le 30 avril 2018. Le Maire propose un renouvellement en PEC à compter du 1^{er} mai 2018 jusqu'au 30 avril 2019 aux mêmes conditions que le contrat précédent : 20 heures en PEC et 15 heures prises en charge par la Mairie.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le Maire à signer les documents se rapportant à ce contrat.

11. DEMANDES AIDES FINANCIERES POUR VOYAGES SCOLAIRES

Le maire donne lecture de deux courriers :

- Collège Saint-Joseph qui sollicite une aide financière pour un voyage en Bretagne (1 élève) et pour un voyage à Miramont de Guyenne (1 élève)

- Collège Jean Ladignac de Saint-Cyprien pour un voyage scolaire en Angleterre (2 élèves de 3^{ème})

Il rappelle que, par une précédente délibération, le conseil avait décidé d'appliquer un pourcentage de 20 % du montant du coût de la part familiale, plafonné à 50 €. (250 € x 20 % = 50 €).

A l'unanimité, le conseil décide d'accorder une aide d'un montant de 50 € pour chacun des élèves participant à ces voyages.

12. ADHESION DE LA COMMUNE DE CAZOULES AU SIAEP DU PERIGORD NOIR

Le Maire expose aux membres du conseil municipal les éléments suivants :

La Commune de CAZOULES étant indépendante, la Communauté de Communes du Pays de Fénelon sollicite l'adhésion de la commune de CAZOULES au SIAEP DU PERIGORD NOIR.

Le Comité Syndical du SIAEP du PERIGORD NOIR, lors de sa réunion du 09/03/2018, a donné une suite favorable à cette demande d'adhésion.

Conformément aux statuts du SIAEP du PERIGORD NOIR, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SIAEP du PERIGORD NOIR, l'adhésion de la Commune de CAZOULES au SIAEP du PERIGORD NOIR.

M. le Maire propose de l'accepter.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter l'adhésion de la commune de CAZOULES au SIAEP du PERIGORD NOIR.

13 .QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire explique que l'association PIRATE cherche un local où elle pourrait assurer une permanence de 14h30 à 18h. Il dit que la petite salle du presbytère l'ancienne ludothèque pourrait convenir.

- Patrice HILLION voudrait une ligne blanche continue dans le virage à Saint-Martin. Jean-Marie VIGIER n'est pas d'accord, il préconise plutôt une ligne en pointillé. Le Maire répond qu'il va demander au Département.

- Jérôme FOUCOEUR demande la programmation d'une réunion de la commission petit patrimoine.

Thierry CABIANCA intervient pour dire qu'il n'est pas nécessaire d'attendre une réunion pour faire quelque chose. De nombreuses activités ont déjà été réalisées dans ce cadre-là avec les employés et les bénévoles, notamment de débroussaillage et d'entretien.

Le maire fixera une date de réunion de la commission prochainement.

- Sébastien MIERMONT demande une limitation de vitesse à Saint-Martin devant chez lui. Le Maire répond qu'il posera la question au Département.

- Marie VASSEUR déléguée au SICTOM fait un point sur la dernière réunion :

Il est prévu des changements importants sur la collecte des déchets pour limiter les hausses de tarifs dues à l'augmentation de la TGAP. Elle est actuellement de 16 € la tonne mais doit passer à 50 € la tonne d'ici 2025 :

- ✓ Réduction des points de collecte afin de rationaliser les tournées et ainsi limiter les coûts de transport
- ✓ Apparition de nouveaux containers enterrés, semi-enterrés ou colonnes aériennes où un chauffeur seul suffit pour la collecte. Ces containers seront pris en charge par le SICTOM, le génie civil sera à la charge de la commune
- ✓ En ce qui concerne les containers de tri sélectif, des ouvertures plus petites sont prévues afin de limiter des objets qui doivent partir à la déchetterie (TV, matelas...) ou trop encombrants (gros carton qui n'a pas été plié... et rempli à lui seul 1 container) ou cartons mouillés qui ne sont pas recyclables et qui pèsent plus dans le container
- ✓ Possibilité d'une tarification incitative

En ce qui concerne les containers, une expérimentation est en train de se mettre en place sur 10 communes. En 2019, nous aurons un retour de l'expérience et si celle-ci est positive, le reste du territoire concerné par le SICTOM aura 4 ans pour s'équiper.

- Sébastien MIERMONT fait savoir que le palou du ruisseau qui passe derrière les prés de la Fontaine a été bougé, un petit muret a été édifié. Le cours du ruisseau est ainsi coupé. L'eau inonde les terrains. Il serait nécessaire de curer le ruisseau.

- Sur ce même secteur, il signale que l'accès à des parcelles lui est interdit, demande si une autorisation d'implanter une caravane a été déposée en Mairie. Il lui est répondu négativement. Le Maire ira voir l'intéressé.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.